

MOTIONS DE LA 174^e RÉUNION DU CONSEIL
TENUE À OTTAWA (ONTARIO)
Le 24 février 2016

Administrateurs présents

D. Jayas, président	C. Roney, président élu	P. Amyotte, président sortant
J. Beckett	A. Bergeron	S. Bilodeau
T. Brookes	G. Comrie	D. Ford (par téléconférence)
D. Freeman	D. Gelowitz	Z. Ghavitian
S. Gwozdz	J. Holm	B. Hunt
R. Kinghorn	N. Lawen	R. Shreewastav
L. Staples	R. Trimble	

Administrateurs absents

É. Potvin

Conseillers présents

K. Allen	P. Blanchard (QB)	G. Lachiver (AB)
G. Naterer (NCDEAS)		

Conseillers absents :

M. Flint (CEOG) – remplacé par A. English

Point de l'ordre du jour	Motion	Résolution
2.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	5553 Adoptée	QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.
3.0 Ordre du jour de consentement	5554 Adoptée	Que les points suivants de l'ordre du jour de consentement soient approuvés dans une seule motion : 3.1 QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 30 septembre 2015 soit approuvé tel que présenté. 3.2 QUE la liste ci-jointe des modifications non substantielles apportées aux politiques, telles que recommandées par le Comité sur la gouvernance, et l'ordre du jour de consentement soient approuvés. 3.3a) QUE l'examen de la politique PG Processus de gouvernance global soit reçu. 3.3b) QUE l'examen de la politique PG-1 Style de gouvernance soit reçu. 3.3c) QUE l'examen de la politique PG-3.1 Mandat des administrateurs soit reçu. 3.3d) QUE l'examen de la politique PG-3.2 Mandat des conseillers soit reçu.

Point de l'ordre du jour	Motion	Résolution
		<p>3.3e) QUE l'examen de la politique PG-9.3 Mandat du Comité sur la gouvernance soit reçu.</p> <p>3.3f) QUE l'examen de la politique PG-9.6 Mandat du Bureau des conditions d'admission soit reçu.</p> <p>3.4a) QUE l'examen de la politique DCD-1 Unité de contrôle soit reçu.</p> <p>3.6c) QUE le rapport de surveillance confirme le respect de la politique LPD-7 Communication et soutien au conseil au cours de la période de référence.</p> <p>3.6d) QUE le rapport de surveillance confirme le respect de la politique LPD-8 Énoncés de principe au cours de la période de référence.</p>
<p>3.0 Points retirés de l'ordre du jour de consentement</p>	<p>5555 Adoptée</p>	<p>QUE les points suivants retirés de l'ordre du jour de consentement soient approuvés :</p> <p>3.4b) QUE l'examen de la politique DCD-5 Rémunération et dépenses du chef de la direction soit reçu. Le rapport sera soumis à l'étude du Comité sur la gouvernance.</p> <p>3.5a) QUE le rapport de surveillance confirme partiellement le respect de la politique F-2 Confiance du public envers la profession au cours de la période de référence. Pour améliorer les futurs rapports, il conviendrait de tenir compte des commentaires fournis dans le rapport de l'examineur principal. Le rapport de l'examineur sera soumis à l'étude du Comité sur la gouvernance.</p> <p>3.5b) QUE le rapport de surveillance ne confirme pas le respect de la politique F-3 Pérennité de la profession au cours de la période de référence. Le rapport de l'examineur sera soumis à l'étude du Comité sur la gouvernance.</p> <p>3.6a) QUE le rapport de surveillance confirme partiellement le respect de la politique LPD-3 Situation financière au cours de la période de référence. Pour améliorer les futurs rapports, il conviendrait de modifier les attentes de conformité afin de refléter la réalisation concrète de la Fin visée et les réalisations associées à cette Fin. Le rapport de l'examineur sera soumis à l'étude du Comité sur la gouvernance.</p> <p>3.6b) QUE le rapport de surveillance confirme partiellement le respect de la politique LPD-5 Planification au cours de la période de référence. Pour améliorer les futurs rapports, il conviendrait de traiter chaque élément de la politique, de définir et d'interpréter tous les termes descriptifs et de s'assurer que la preuve fournie est vérifiable. Le rapport de l'examineur sera soumis à l'étude du Comité sur la gouvernance.</p>

Point de l'ordre du jour	Motion	Résolution
4.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT	5555	QUE le conseil exprime sa gratitude à D. Danyluk et D. Lapp pour leur travail au Comité sur l'ingénierie et l'environnement de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieur.
5.6 Rapport du Groupe de consultation sur la formation et l'agrément en génie	5557 Adoptée	<p>Motion modifiée pour accepter les recommandations suivantes du groupe de consultation :</p> <p>a) QUE le Bureau d'agrément poursuive le développement du document de consultation, en étroite collaboration avec le Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées (CCDISA); le document révisé devrait être finalisé d'ici juillet 2016 pour ratification, ou décision si nécessaire, par le conseil d'Ingénieurs Canada à l'automne 2016. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Élaborer une version finale de l'Énoncé d'interprétation; ii. Intégrer les suggestions formulées dans la motion b) dans un document de consultation et/ou un énoncé d'interprétation révisé; iii. Développer le document de consultation en ajoutant la description et l'analyse d'au plus deux solutions de rechange indiquées dans la motion b); iv. Pour chaque approche décrite dans le document de consultation révisé, inclure des commentaires concernant l'impact le plus probable sur la qualité des programmes et le « résultat souhaité de l'agrément », ainsi que des commentaires sur les freins et contrepoids qui empêcheront les impacts négatifs incontrôlés; v. Recommander l'approche privilégiée. <p>b) QUE le Bureau d'agrément examine toutes les suggestions faites durant la présente consultation. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Cerner les suggestions qui améliorent l'approche décrite dans le document de consultation; ii. Déterminer et explorer les suggestions qui offrent potentiellement de meilleures approches de rechange; iii. Présenter une brève justification pour les suggestions non retenues; iv. Communiquer ce qui précède aux participants à l'atelier et aux autres parties prenantes. <p>c) QUE la gestion des nouvelles améliorations apportées au document de consultation relève des processus de gouvernance normaux d'Ingénieurs Canada.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Le Bureau d'agrément est responsable de l'élaboration de cette option de politique, en étroite collaboration avec le Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées ii. Les organismes de réglementation et les autres parties prenantes devraient être consultés au sujet de l'impact sur le « résultat souhaité de l'agrément », mais les détails des procédures d'agrément devraient être laissés au Bureau d'agrément et au Conseil canadien des

Point de l'ordre du jour	Motion	Résolution
		<p>doyens d'ingénierie et des sciences appliquées;</p> <p>iii. Le conseil d'Ingénieurs Canada ratifiera, modifiera ou rejettera l'approche recommandée, au moyen de ses procédures de vote normales;</p> <p>iv. Le Groupe de consultation agira comme groupe de rétroaction, à la demande du Bureau d'agrément ou du Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées, jusqu'à ce que le document de consultation révisé soit finalisé en juillet, puis il sera démantelé.</p> <p>d) QUE le Bureau d'agrément, le CCDISA et les organismes de réglementation envisagent de travailler ensemble pour développer et préciser le « résultat souhaité de l'agrément » (c.-à-d. des diplômés qui satisfont aux normes d'admission avec fiabilité). Des discussions mixtes régulières pourraient devenir un forum où les enjeux « globaux » sont débattus et où les ramifications concernant l'agrément, la formation et l'admission sont explorées.</p> <p>e) QUE le Bureau d'agrément envisage d'accorder davantage d'attention à la transparence, à une communication efficace avec les parties prenantes, et à l'examen périodique des préoccupations et des suggestions formulées afin de gérer de façon proactive les changements importants qui toucheront le système d'agrément.</p> <p>f) QUE le conseil d'Ingénieurs Canada encourage une plus grande sensibilisation à ce défi, en particulier le rythme des progrès et le « coût du système » global (coûts pour les établissements d'enseignement supérieur, coûts pour Ingénieurs Canada, temps du personnel des EES, temps des bénévoles du Bureau d'agrément, temps du personnel d'Ingénieurs Canada).</p> <p>g) QUE le Bureau d'agrément élabore rapidement des politiques et des procédures afin de réduire, à court terme, la charge de travail actuelle à des niveaux gérables, déterminés conjointement par le Bureau d'agrément et le CCDISA, et qu'il envisage par ailleurs de demander au chef de la direction de l'aider en fournissant des ressources en personnel.</p> <p>h) QUE le chef de la direction accélère le développement de soutiens organisationnels pour les processus d'agrément (p. ex. : formation des visiteurs, traitement électronique des documents, espaces de travail Web, logistique et coordination des visites).</p> <p>i) QUE le chef de la direction fournisse au Bureau d'agrément une assistance en matière de gestion des changements, en faisant appel à l'expertise d'employés (s'ils sont disponibles) ou de consultants.</p> <p>j) QUE le Bureau d'agrément élabore rapidement, en étroite collaboration avec le Conseil canadien des doyens</p>

Point de l'ordre du jour	Motion	Résolution
		<p>d'ingénierie et des sciences appliquées, un « livre blanc » décrivant les options de solutions à long terme, les avantages et les inconvénients de chacune, et les principes recommandés pour l'évaluation des options et qu'il envisage en outre de demander au chef de la direction de l'aider en fournissant des ressources en personnel.</p>
	<p>5558 Adoptée</p>	<p>QUE la motion suivante présentée par le Groupe des chefs de direction soit soumise à l'examen du Groupe de consultation. Que le chef de la direction, en concertation avec le CCDISA, le Bureau d'agrément et les organismes de réglementation, dirige les efforts visant à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élargir l'objet de l'agrément 2. Séparer la gouvernance du Bureau d'agrément de la promotion et du soutien du système d'agrément 3. Rétablir la confiance entre Ingénieurs Canada, le Bureau d'agrément, les établissements d'enseignement supérieur (EES) et les organismes de réglementation 4. Rendre la charge de travail des EES plus gérable 5. Réévaluer l'intérêt de poursuivre l'utilisation obligatoire du système d'unités agrément (UA) 6. Renforcer et appuyer le processus de gestion des changements 7. Éliminer les obstacles à l'innovation dans les programmes 8. Gérer les exigences croissantes auxquelles doivent répondre les étudiants 9. Rendre plus gérable la charge de travail des équipes de visiteurs du Bureau d'agrément 10. Exprimer plus clairement les avantages actuels et futurs de l'agrément
<p>6.1 Améliorations de la gouvernance</p>	<p>5559 Adoptée</p>	<p>QUE le Comité sur la gouvernance consulte les conseillers du conseil afin de cerner, parmi les activités du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission, celles qui se rapportent aux politiques et celles qui sont d'ordre opérationnel, et qu'il en fasse rapport au conseil à sa réunion de mai 2016.</p>
<p>6.1 Modifications aux politiques</p>	<p>5560 Adoptée</p>	<p>QUE les modifications à la politique PG-9.3, Mandat du Comité sur la gouvernance, recommandées par le Comité sur la gouvernance soient approuvées.</p>
	<p>5561 Adoptée</p>	<p>QUE les modifications à la politique PG-9.1.1, Procédures relatives à la mise en candidature et à l'élection du comité exécutif, recommandées par le Comité sur la gouvernance soient approuvées.</p>
	<p>5562 Adoptée</p>	<p>QUE les modifications à la politique LPD-4, Protection des biens, recommandées par le Comité sur la gouvernance soient approuvées.</p>

Point de l'ordre du jour	Motion	Résolution
6.2 Approbation du budget	5563 Adoptée (2/3 de la majorité)	a) QUE le budget opérationnel de 2016 soit approuvé. b) QUE le budget d'immobilisations de 2016 soit approuvé. c) QUE les paramètres suivants du budget opérationnel de 2017 soient approuvés : - Les charges ne doivent pas dépasser les produits de plus de 500 000 \$. - Les cotisations par personne demeurent à 10,21 \$ par membre inscrit.
6.5 Rapport du Bureau des conditions d'admission	5564 Adoptée	QUE le plan de travail 2016 du Bureau des conditions d'admission soit approuvé tel que présenté.
	5565 Adoptée	Que le programme d'examens de génie civil soit approuvé.
	5566 Adoptée	QUE le paragraphe « 2.4 Approuver les programmes d'examens » soit ajouté à l'article Pouvoirs de la politique PG-9.6 Mandat du Bureau des conditions d'admission.